

Déjections canines et dépôts sauvages : 58 personnes verbalisées

Plan propreté. Après plusieurs mois de sensibilisation, la brigade environnement a commencé à verbaliser. Un volet dissuasif qui vise, aussi, le stationnement gênant.

2 1 verbalisations pour les déjections canines et 37 procès-verbaux pour des déchets sauvages en un peu plus d'un mois. L'heure n'est plus aux simples remontrances et, en matière de propreté, nos concitoyens vont devoir respecter certaines règles. « L'espace public est un bien commun à partager, où l'on doit se balader en toute quiétude et dans un environnement le plus agréable qui soit. »

Pour atteindre cet objectif, Maurice Vincent et ses adjoints ont d'ailleurs choisi d'élargir le périmètre d'action, en incluant dans ce volet « répression » les incivilités telles que le stationnement gênant ou le fait de jeter des débris sur la voie :

« Il y a une dizaine d'années, nos concitoyens auraient peut-être vu dans ce choix une intervention

excessive mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les habitants attendent maintenant des actions sérieuses et des résultats visibles.

Il faut que les gens comprennent aussi que quand on se gare inconsiderément sur un trottoir, on gêne les familles, les personnes âgées, les cyclistes. C'est tout simplement intolérable et nous avons demandé à tous les agents municipaux d'être très stricts à ce sujet. »

Idem pour les dépôts sauvages, insiste à son tour André Dancert, adjoint à la propreté :

Il en coûtera minimum 35 euros

« Il y a quelques jours, nous avons verbalisé des habitants de Haute-Loire venus décharger sur le quartier de Tardy ! Et ils n'ont pas contesté la contravention, bien conscients de se trouver en infraction. D'autres laissent leurs déchets sur le périmètre... »

Je rappelle que toute personne qui est en difficulté ou qui n'a pas de véhicule adapté peut faire appel à la mairie pour le ramassage des encombrants et qu'il existe des déchetteries sur le territoire même si elles ne sont pas encore nombreuses. Il n'y a donc aucune raison de trouver aujourd'



■ En cas de flagrant délit, il en coûtera 35 euros pour un dépôt de débris sur la chaussée ou des déjections canines. Photo Yves Salvat

d'hui des encombrants sur la voie publique. »

Le plan propreté de la mairie, présenté en octobre, suit donc son cours. Après une campagne d'information et de sensibilisation, la brigade de l'environnement et de la sécurité routière a désormais les moyens, et la mission, de sanctionner ou rappeler à l'ordre tous ceux qui contribuent à salir la ville et à empêcher la libre circulation des piétons. Douze agents composent cette équipe, tous rattachés au service de la police municipale. Neuf sont assermentés ou en cours de l'être et donc habilités à verbaliser. Cette brigade fonctionne 7 jours sur 7 et, au quotidien, quatre agents, par équipe de deux, quadrillent les rues. Et les quartiers, puisque le maire a assuré que le plan propreté serait valable pour l'ensemble des Stéphanois. ■

Christine Chaumel

Poubelles non rentrées : c'est fini !

Autre volet du plan propreté : les bacs poubelles qui restent trop longtemps sur les trottoirs, donnant une impression générale de saleté et de négligence :

« Il y a des horaires précis pour sortir et rentrer les poubelles rappelle André Dancert et nous allons sensibiliser fermement les syndics et propriétaires à cette question ». Des poubelles sorties, pour plus de facilité, en

pleine après-midi, d'autres laissées jusqu'au soir sur la voie : « Chacun devra trouver des solutions pour respecter les règles », annonce l'adjoint, sous peine, là aussi, de verbalisation.

Des règles qui stipulent que les poubelles doivent être sorties entre 21 et 22 heures le soir et qu'elles doivent être rentrées une demi-heure maximum après la collecte.



■ Abdallah Ensaad et Laurence Reynard sont agents à la brigade environnement : « Il y a encore des gens surpris quand on leur parle d'amende. » Photo Le Progrès

En présentant le champ d'actions de la nouvelle brigade environnement, Joseph Ferrara, adjoint à la sécurité, a noté qu'aucun contrevenant n'avait contesté le procès-verbal et que les agents étaient bien accueillis par la population. Ce que confirme Abdallah Ensaad et Laurence Reynard, tous deux en poste depuis près d'un an au sein de la nouvelle brigade : « Malgré une longue campagne de sensibilisation, il y a encore des gens surpris quand on leur parle d'amende mais, dans l'ensemble, ils reconnaissent la faute. Ils râlent un peu mais savent qu'il y a une attente très forte de la population en matière de propreté alors, au fond d'eux, ils comprennent... »

Ces deux agents prennent à cœur leur mission, avec le sentiment d'être utiles à tous : « On défend une bonne cause et on a l'impression d'être soutenus par les habitants. Beaucoup de Stéphanois viennent d'ailleurs à notre rencontre pour nous remercier. Quand nous avons prêté serment, le juge s'est félicité du travail que nous allions faire. À chaque fois, ce sont des paroles qui nous touchent et nous motivent. »

Au quotidien, Abdallah et Laurence font donc la chasse aux propriétaires de chiens indisciplinés, aux habitants qui prennent la rue pour une décharge et aux automobilistes individuels. Ils patrouillent à pied ou en voiture, dans les rues et dans les parcs. Avec toujours l'objectif d'améliorer, au quotidien, la vie de chacun. ■

Déjections canines : 116 distributeurs de sacs

Il est rappelé que les espaces canins et les espaces libres (on en compte 50 sur Saint-Etienne) mis à disposition et nettoyés par la Ville doivent être utilisés en priorité. 116 distributeurs de sacs sont également répartis sur le territoire et en cas de déjections canines sur l'espace public, le propriétaire a l'obligation de ramasser immédiatement. À noter que nous n'avons trouvé que deux distributeurs de sacs place Hôtel-de-Ville et Jean-Jaures. Tous deux assez peu visibles et dépourvus de sacs (photo).

